Agriculture and Agri-Food Canada | Agriculture et Agroalimentaire Canada

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

États financiers prospectifs (non audités)
Pour les exercices se terminant le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014

Canada

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers prospectifs, y compris du caractère approprié des hypothèses qui les sous-tendent. Ces états financiers sont fondés sur les meilleures informations disponibles. Les hypothèses ont été adoptées en date du 6 février 2013 et cadrent avec les plans décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Suzanne Vinet, sous-ministre

Pierre Corriveau, dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

5 mars 2013

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État de la situation financière prospectif (non audité)
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	Résultats prévus 2014	Résultats estimatifs 2013
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	1 624 369 $	1 706 945 $
Indemnités de vacances et congés compensatoires	30 256	31 013
Revenus reportés (note 7)	13 480	13 340
Avantages sociaux futurs (note 8)	26 973	72 004
Autres passifs (note 9)	37 277	67 106
Total des passifs	1 732 355	1 890 408
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	1 550 951	1 645 677
Débiteurs et avances (note 10)	75 854	74 609
Prêts (note 11)	352 180	364 281
Total des actifs financiers bruts	1 978 985	2 084 567
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 10)	(734)	(727)
Prêts (note 11)	(352 180)	(364 281)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(352 914)	(365 008)
Total des actifs financiers nets	1 626 071	1 719 559
Dette nette ministérielle	106 284	170 849
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance et stocks	347	2 194
Immobilisations corporelles (note 12)	371 254	376 786
Total des actifs non financiers	371 601	378 980
Situation financière nette ministérielle (note 13)	265 317 $	208 131 $

L'information pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 inclut les montants réels pour la période du 1er avril 2012 au 31 décembre 2012.

Éventualités (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle prospectif (non audité)
pour l'exercice se terminant le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Résultats prévus 2014	Résultats estimatifs 2013
CHARGES		
Gestion des risques de l'entreprise	1 300 551 $	1 256 862 $
Services internes	390 672	388 706
Sciences, innovation et adoption	320 163	319 353
Développement du commerce et des marchés	176 068	277 024
Mesures à la ferme	71 307	151 754
Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments	86 042	100 665
Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental	33 934	62 045
Développement de l'agro-entreprise	116 897	39 220
Développement des régions rurales et développement des coopératives	2 852	16 972
Agence canadienne du pari mutuel	8 531	10 656
Facilitation de l'efficacité de la réglementation	16 350	26 460
Conseil des produits agricoles du Canada	2 433	2 652
	2 525 800	2 652 369
REVENUS		
Caisse de réassurance-récolte	77 493	77 493
Vente de biens et services	70 422	73 586
Intérêts	11 729	12 256
Projets conjoints et ententes de partage des coûts	6 227	6 507
Gain sur l'aliénation d'actifs	5 500	5 747
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(107 633)	(111 612)
	63 738	63 977
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 462 062	2 588 392
Financement du gouvernement et transferts		
Encaisse nette fournie par le gouvernement	2 534 207	2 232 670
Variations des montants à recevoir du Trésor	(94 726)	334 826
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 15)	79 767	75 457
Éléments d'actif transférés entre ministères	-	30
Éléments d'actif transférés entre ministères	-	(19)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(57 186)	(54 572)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	208 131	153 559
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	265 317 $	208 131 $

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle prospectif (non audité)
pour l'exercice se terminant le 31 mars
(en milliers de dollars)
L'information pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 inclut les montants réels pour la période du 1er avril 2012 au 31 décembre 2012.

Information sectorielle (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État de la variation de la dette nette ministérielle prospectif (non audité)
pour l'exercice se terminant le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Résultats prévus 2014	Résultats estimatifs 2013
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(57 186) $	(54 572) $
Variation due aux immobilisations corporelles (note 12)		
Acquisition d'immobilisations corporelles	37 653	39 634
Amortissement des immobilisations corporelles	(43 003)	(43 073)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(228)	(272)
Gain (perte) net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements	(112)	(12)
Variations n'affectant pas l'encaisse des immobilisations corporelles	158	99
Transferts entre ministères	-	30
Transferts vers d'autres ministères	-	(19)
Montant total de la variation due aux immobilisations corporelles	(5 532)	(3 613)
Variation due aux charges payées d'avance et aux stocks	(1 847)	(3 875)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	(64 565)	(62 060)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	170 849	232 909
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	106 284 $	170 849 $

L'information pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 inclut les montants réels pour la période du 1er avril 2012 au 31 décembre 2012.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État des flux de trésorerie prospectif (non audité)
pour l'exercice se terminant le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Résultats prévus 2014	Résultats estimatifs 2013
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 462 062 $	2 588 392 $
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(43 003)	(43 073)
Gain (perte) sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(112)	(12)
Variations n'affectant pas l'encaisse des immobilisations corporelles	158	99
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(79 767)	(75 457)
Variation de l'état de la situation financière		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	1 238	(8 407)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance et des stocks	(1 847)	(3 875)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	82 576	(321 929)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	757	(618)
Diminution (augmentation) des revenus reportés	(140)	(238)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	45 031	9 942
Diminution (augmentation) des autres passifs	29 829	48 484
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	2 496 782	2 193 308
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	37 653	39 634
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(228)	(272)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	37 425	39 362
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	2 534 207 $	2 232 670 $

L'information pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 inclut les montants réels pour la période du 1er avril 2012 au 31 décembre 2012.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

Note 1 - Pouvoirs et objectifs

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a été créé à l'origine en 1868. En vertu de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire*, le ministre est responsable de l'agriculture, des produits dérivés de l'agriculture et de la recherche dans ces domaines, notamment de l'exploitation des stations agronomiques, à moins qu'ils aient été attribués de droit à un autre ministère ou organisme.

Le Ministère est responsable des renseignements, de la recherche, de la technologie, des politiques et des programmes qui permettent d'assurer la sécurité du système alimentaire, de protéger la santé de l'environnement et de gérer l'innovation propice à la croissance.

Voir la section II du Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014 pour plus d'information sur les activités de programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Note 2 – Méthodologie et hypothèses importantes

Les états financiers prospectifs ont été établis en fonction des priorités du gouvernement et des plans du ministère qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les principales hypothèses utilisées sont :

(a) Les activités du ministère resteront, pour l'essentiel, pareilles à celles de l'an dernier.

(b) Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont basés sur l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.

(c) Les provisions pour irrécouvrabilité sont estimées à la lumière de l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.

(d) L'information estimative de fin d'exercice pour 2012-2013 représente la situation financière d'ouverture pour établir les résultats prévus de 2013-2014.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 6 février 2013.

Note 3 – Variations et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2012-2013 et pour 2013-2014, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et cet écart pourrait être important.

Lors de la préparation de ces états financiers prospectifs, Agriculture et Agroalimentaire Canada a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre les états financiers prospectifs et les états financiers historiques sont notamment :

(a) Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations, qui peuvent influer sur les gains/pertes et les charges d'amortissement.

(b) La mise en œuvre de nouvelles conventions collectives.

(c) La conjoncture économique, qui peut avoir un effet à la fois sur le montant du revenu gagné et la recouvrabilité des prêts à recevoir

(d) Les taux d'intérêt en vigueur au moment de la délivrance du rapport, qui auront un effet sur la valeur actualisée nette des prêts sans intérêts.

(e) Des modifications supplémentaires au budget de fonctionnement, grâce à de nouvelles initiatives ou ajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités est présenté, Agriculture et Agroalimentaire Canada ne mettra pas à jour les prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux crédits ou aux prévisions financières dans les budgets supplémentaires. Les écarts seront expliqués dans le Rapport ministériel sur le rendement.

Note 4 – Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers prospectifs ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor en vigueur dans le cadre de l'exercice 2011-2012. Ces conventions comptables, énoncées ci-après, s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucun écart important par rapport aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires – Agriculture et Agroalimentaire Canada est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle prospectif et dans l'état de la situation financière prospectif ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux correspondant aux autorisations parlementaires. La note 5 présente un rapprochement entre les deux méthodes de comptabilisation.

(b) Consolidation – Les états financiers prospectifs consolidés incluent les comptes des sous-entités qui sont sous la responsabilité de l'administrateur général. Les comptes de ces sous-entités ont été consolidés avec ceux du ministère et toutes les opérations et tous les soldes interorganisationnels ont été éliminés. Le périmètre comptable comprend le ministère d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Conseil des produits agricoles du Canada, la Commission de la révision agricole du Canada et l'Agence canadienne du pari mutuel. Les états financiers prospectifs excluent les comptes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, de la Commission canadienne du blé, de la Commission canadienne des grains, de la Commission canadienne du lait et de Financement agricole Canada parce qu'ils ne sont pas sous le contrôle d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, et par conséquent, ils ne sont pas consolidés.

(c) Encaisse nette fournie par le gouvernement – Le ministère fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par le ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(d) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Revenus:

- Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

- Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception à titre de revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

- Les fonds qui ont été reçus sont comptabilisés comme revenus reportés dans la mesure où le ministère a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services ou des actifs qui seront utilisés à une date future

- Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

- Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(f) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges lorsque les autorisations de paiement existent et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'admissibilité établies dans le cadre du programme. En ce qui concerne les paiements de transfert ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers ne soient achevés. Les paiements de transfert, qui deviennent remboursables lorsque les conditions spécifiées entrent en vigueur, sont comptabilisés en réduction des charges de transfert et comme montant à recevoir.

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(g) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(ii) Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(h) Les débiteurs et les prêts sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Toutefois, lorsque des conditions de faveurs y sont rattachées, telles que des clauses stipulant un faible taux d'intérêts ou sans intérêts, ils sont comptabilisés à leur valeur actualisée estimative. Les paiements de transfert qui sont remboursables sans condition sont comptabilisés comme des prêts. Une portion de l'escompte non amortie est comptabilisée comme revenu chaque année pour refléter la variation de la valeur actualisée du solde du prêt. Une provision est établie pour les débiteurs et les prêts dont le recouvrement est incertain.

(i) Éventualités - Une éventualité représente des recouvrements ou obligations possibles qui peuvent devenir des recouvrements ou obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non.

(i) Passifs éventuels - Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers prospectifs.

(ii) Recouvrements éventuels - Les recouvrements éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Cependant, ceux dont la matérialisation est jugée probable présentés dans les notes complémentaires aux états financiers prospectifs.

(j) Garanties de prêt ou de prix - Une provision sur des garanties d'emprunt ou de prix est comptabilisée lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué pour honorer une garantie et que le montant de la perte anticipée peut être raisonnablement estimé. Le montant de la provision pour pertes est déterminé en prenant en considération l'historique des pertes antérieures ainsi que les conditions économiques affectant la capacité de remboursement des emprunteurs. La provision est révisée régulièrement et les variations de la provision sont présentées dans les états financiers prospectifs.

(k) Passifs environnementaux – Les passifs environnementaux reflètent les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état de sites contaminés. À partir des meilleures estimations de la direction, on comptabilise un passif et une charge lorsque la contamination se produit ou lorsque le ministère est mis au courant de la contamination et est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. S'il n'est pas possible de déterminer la probabilité de l'obligation du ministère d'assumer ces coûts ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, les coûts sont présentés à titre de passif éventuel dans les notes complémentaires aux états financiers prospectifs.

(l) Immobilisations corporelles - Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le ministère n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, ni les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Bâtiments	De 20 à 30 ans
Travaux et infrastructure	De 15 à 40 ans
Machines et matériel	De 5 à 20 ans
Véhicules	De 7 à 25 ans
Matériel informatique et logiciels	De 3 à 5 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Note 5 - Autorisations parlementaires

Le ministère reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle prospectif d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent ou pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du ministère pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires demandées

	Résultats prévus 2014	Résultats estimatif 2013
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 462 062$	2 588 392$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(43 003)	(43 073)
Gain (perte) sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(112)	(12)
Variations n'affectant pas l'encaisse des immobilisations corporelles	158	99
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(79 767)	(75 457)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance et des stocks	(1 737)	(3 801)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	757	(618)
Diminution (augmentation) des charges à payer	19 691	56 884
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	45 031	9 942
Diminution (augmentation) des provisions pour créances douteuses	(8 579)	(7 786)
Remboursement et ajustement des charges des exercices antérieurs	27 074	62 615
Revenu disponible pour dépenser	12 583	12 234
Autres	(23 042)	(68 677)
	(50 946)	(57 650)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	37 653	39 634
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(228)	(272)
Augmentation (diminution) des prêts	1 932	2 231
Augmentation des stocks	54	54
	39 411	41 647
Ressources inutilisées prévues pour l'exercice	-	280 274
Autorisations disponibles prévues	2 450 527$	2 852 663$

(b) Autorisations demandées

	Résultats prévus 2014	Résultats estimatifs 2013
Autorisations demandées :		
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	639 591$	728 601$
Crédit 5 - Dépenses en capital	27 872	34 882
Crédit 10 - Paiements de transfert	435 625	632 129
Montants législatifs	1 347 439	1 457 051
Autorisations disponibles prévues	2 450 527$	2 852 663$

Les autorisations présentées représentent les résultats prévus en ce qui concerne les postes législatifs, les initiatives approuvées qui sont incluses et qui devraient être incluses dans les documents de budget des dépenses et, lorsque des estimations raisonnables peuvent être effectuées, les montants estimatifs des affectations des crédits centraux du Conseil du Trésor.

Note 6 - Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les créditeurs et les charges à payer du ministère :

	Résultats prévus 2014	Résultats estimatifs 2013
Créditeurs – Autres ministères et organismes	21 123$	18 961$
Créditeurs – Parties externes	1 500 260	1 565 306
	1 521 383	1 584 267
Charges à payer	102 986	122 678
Total des créditeurs et des charges à payer	1 624 369$	1 706 945$

Note 7 - Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant principalement des ententes de collaboration et des accords relatifs au partage des frais réservés au financement des charges liées à des projets de recherche particuliers, ainsi que de montants correspondant à des droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés dans la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

	Résultats prévus 2014	Résultats estimatifs 2013
Solde d'ouverture	13 340$	13 102$
Somme à recevoir prévue	4 963	5 504
Revenus constatés	(4 823)	(5 266)
Solde de clôture	13 480$	13 340$

Note 8 - Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. Les charges prévues à ce titre s'élèvent à 54 213 000 $ en 2013 et à 55 141 000 $ en 2014, soit environ 1,8 fois les cotisations des employés. La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Le ministère verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement pour la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante des prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

L'information sur les indemnités de départ, estimées en date des présents états financiers, est comme suit:

	Résultats prévus 2014	Résultats estimatifs 2013
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	72 004$	81 946$
Charge pour l'exercice	(8)	1 715
Prestations versées prévues pendant l'exercice	(45 023)	(11 657)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	26 973$	72 004$

Note 9 - Autres passifs

Le ministère détient des fonds en fiducie du programme Agri-investissement, du programme Agri-stabilité et des dépôts de garantie.

Le programme Agri-investissement est un compte d'épargne destiné aux producteurs, qui sert de couverture aux légères baisses de revenus et remplace les programmes précédents. Les paiements du programme sont des frais partagés avec les provinces ou territoires dont les producteurs peuvent bénéficier en vertu de modalités particulières. Dans le cadre du programme Agri-investissement, les producteurs peuvent, depuis 2010, faire leurs dépôts auprès de l'institution financière participante de leur choix. Par conséquent, les fonds déjà détenus par le gouvernement fédéral seront transférés au compte Agri-investissement que le producteur possède dans une institution financière.

Le programme Agri-stabilité protège les producteurs des baisses importantes de revenus agricoles. Les paiements du programme sont partagés entre le gouvernement fédéral (60%) et les provinces/ territoires (40%). La part provinciale/territoriale des contributions et l'intérêt payé sur les contributions sont détenus dans un compte à fins déterminées jusqu'à ce que les producteurs épuisent leurs fonds.

Les activités du compte d'Agri-investissement, Agri-stabilité et les dépôts de garantie, estimées en date des présents états financiers, sont les suivantes :

	Résultats prévus 2014	Résultats estimatifs 2013
Solde d'ouverture	67 106$	115 590$
Dépôts prévus	377 802	410 825
Retraits prévus	(407 631)	(459 309)
Solde de clôture	37 277$	67 106$

Note 10 - Débiteurs et avances

Le tableau suivant ci-dessous présente les détails des débiteurs et des avances du ministère :

	Résultats prévus 2014	Résultats estimatifs 2013
Débiteurs – autres ministères et organismes	13 231 $	11 768 $
Débiteurs – parties externes	94 373	94 685
Avances aux employés	65	76
Sous-total	107 669	106 529
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(31 815)	(31 920)
Débiteurs bruts	75 854	74 609
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	769	762
Provision pour créances douteuses détenues pour le compte du gouvernement	(35)	(35)
Total net des débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	734	727
Débiteurs nets	75 120 $	73 882 $

Note 11 - Prêts

Le tableau suivant présente les détails des soldes débiteurs des prêts et des paiements de transfert recouvrables du ministère :

	Résultats prévus 2014	Résultats estimatifs 2013
Paiements de transfert recouvrables	55 724 $	53 791 $
Prêts résultants des programmes de garanties	434 143	454 059
Sous-total	489 867	507 850
Moins : Provision pour irrécouvrabilité	(137 687)	(143 569)
Prêts bruts	352 180	364 281
Prêts détenus pour le compte du gouvernement	352 180	364 281
Prêts nets	- $	- $

(a) Paiements de transfert recouvrables

Les paiements de transfert recouvrables correspondent à des contributions versées à des tiers qui sont remboursables lorsque les conditions précisées dans l'entente entrent en vigueur. Une provision de 9 478 000 $ (9 478 000 $ en 2013) est estimée.

(b) Prêts résultant des programmes de garanties

Les prêts du ministère sont le résultat des prêts honorés par le ministère au prêteur initial en vertu de divers programmes de garanties de prêts. Ces prêts sont exigibles des emprunteurs aussitôt que le paiement est effectué au prêteur d'origine. Les taux d'intérêt sur ces prêts varient en vertu des taux des contrats d'emprunts d'origine et de la réglementation gouvernementale en vigueur. Une provision de 128 209 000$ (134 091 000 $ en 2013) est estimée relativement à ces prêts.

Note 12 - Immobilisations corporelles

	COÛT				
CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	SOLDE D'OUVERTURE	ACQUISITIONS	AJUSTEMENTS[1]	ALIÉNATIONS ET RADIATIONS	SOLDE DE CLÔTURE
Terrain	13 044 $	- $	- $	- $	13 044 $
Bâtiments	625 916	71	14 463	1 346	639 104
Travaux et infrastructure	61 874	-	3 253	79	65 048
Machines et matériel	184 862	6 372	(317)	4 525	186 392
Véhicules	71 110	1 760	143	2 054	70 959
Améliorations locatives	24 141	-	359	44	24 456
Matériel informatique et logiciels	40 691	1 216	720	1 449	41 178
Actifs en construction	31 782	28 234	(19 689)	-	40 327
	1 053 420 $	37 653 $	(1 068) $	9 497 $	1 080 508 $

		AMORTISSEMENT CUMULÉ			
CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	SOLDE D'OUVERTURE	AMORTISSEMENT	AJUSTEMENTS[1]	ALIÉNATIONS ET RADIATIONS	SOLDE DE CLÔTURE
Terrain	-$	-$	-$	-$	-$
Bâtiments	427 557	16 793	(96)	1 198	443 056
Travaux et infrastructure	26 210	1 608	26	78	27 766
Machines et matériel	128 305	9 051	(568)	4 416	132 372
Véhicules	44 798	3 915	26	1 975	46 764
Améliorations locatives	17 333	1 964	-	44	19 253
Matériel informatique et logiciels	32 431	9 672	(614)	1 446	40 043
Actifs en construction	-	-	-	-	-
	676 634 $	43 003 $	(1 226) $	9 157 $	709 254 $

VALEUR COMPTABLE NETTE

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	RÉSULTATS PRÉVUS 2014	RÉSULTATS ESTIMATIFS 2013
Terrain	13 044 $	13 044 $
Bâtiments	196 048	198 359
Travaux et infrastructure	37 282	35 664
Machines et matériel	54 020	56 557
Véhicules	24 195	26 312
Améliorations locatives	5 203	6 808
Matériel informatique et logiciels	1 135	8 260
Actifs en construction	40 327	31 782
	371 254 $	376 786 $

(1) Les ajustements incluent les actifs en construction estimés qui seront transférés à d'autres catégories d'immobilisations à la suite de l'achèvement de l'actif.

Note 13 – Situation financière nette ministérielle

Une partie de la situation financière nette du ministère est réservée et affectée à des fins particulières. Les revenus et les charges connexes sont déclarés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle prospectif. Le ministère assure le fonctionnement de deux programmes qui, en vertu de la législation, exigent que les revenus soient affectés aux charges du programme.

La Caisse de réassurance-récolte a été établie en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole*. Ce programme assure les provinces participantes pour les frais encourus relativement à l'administration de divers régimes d'assurance-récolte. La caisse enregistre les recettes et déboursés suivant les dispositions des accords de réassurance. Lorsque les revenus sont inférieurs aux paiements effectués, le ministre des Finances peut autoriser des avances de fonds additionnels pour couvrir ces obligations.

Le Compte de stabilisation des produits agricoles a été établi en vertu de la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles*, qui régissait les comptes de stabilisation et qui a été abrogée et remplacée par la Loi sur la protection du revenu agricole le 1er avril 1991. Ces comptes avaient pour but de réduire les pertes de revenu des producteurs découlant des risques du marché en stabilisant les prix. Les primes étaient partagées également entre le gouvernement du Canada et les provinces participantes, ainsi que les producteurs participants. Les activités courantes sont limitées à la collection de comptes débiteurs.

Le solde des comptes à la fin de l'exercice est inclus dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle prospectif. Voici les opérations portées à ces comptes :

	Résultats prévus 2014	Résultats estimatifs 2013
Caisse de réassurance-récolte – Fonds réservés		
Solde, début de l'exercice	200 926$	123 433$
Revenus prévus	77 493	77 493
Charges prévues	-	-
Solde, fin de l'exercice	278 419	200 926
Comptes de stabilisation des produits agricoles – Fonds réservés	647	647
Fonds non réservés	(13 749)	6 558
Total des fonds réservés de l'avoir du Canada, fin de l'exercice	265 317$	208 131$

Note 14 - Éventualités

Les éléments d'éventualités surviennent dans le cours normal des activités et leur dénouement est inconnu. Ils sont regroupés en cinq catégories comme suit :

(a) Sites contaminés

On comptabilise les éléments de passif afin d'inscrire les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés lorsque le ministère est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. En date de la préparation des présents états financiers prospectifs, le ministère avait identifié environ 26 sites où des mesures sont possibles et pour lesquels un passif de 1 200 000 $ a été constaté dans les charges à payer. Le ministère a évalué des coûts additionnels d'assainissement de 2 813 000 $ qui ne sont pas comptabilisés, puisqu'il est peu probable que ces coûts soient engagés pour le moment. Les nouveaux sites supplémentaires, les modifications apportées à la stratégie de remise en état ou les modifications significatives aux montants comptabilisés ou non n'ont pas été pris en compte lors de l'établissement des prévisions pour les années futures couvertes par les présents états financiers. Par ailleurs, les efforts déployés en permanence par le ministère pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux additionnels ayant trait aux sites récemment établis ou aux modifications apportées aux évaluations ou à l'utilisation prévue des sites existants. Ces éléments de passif seront comptabilisés par le ministère durant l'exercice au cours duquel il est probable qu'ils se matérialiseront et qu'il sera possible d'en établir une estimation raisonnable.

(b) Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du ministère dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. Le ministère a également été cité dans d'autres réclamations contre le gouvernement du Canada, liées à l'industrie agricole, et pour lesquels les montants et la probabilité ne peuvent être déterminés. La divulgation limitée quant aux obligations éventuelles pour les réclamations légales reconnues par le ministère est directement liées à la sensibilité et l'état d'avancement des réclamations en cours.

(c) Garanties de prêts ou de prix

À la date de préparation de ces états financiers prospectifs, le ministère avait relevé les garanties et provisions non réglées suivantes :

	LIMITES AUTORISÉES	GARANTIES EN VIGUEUR		PROVISIONS AU 31 MARS	
		Résultats prévus 2014	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014	Résultats estimatifs 2013
Prêts conformément au Programme de paiements anticipés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*	5 000 000 $	1 373 551 $	1 374 436 $	100 820 $	114 955 $
Prêts aux fermiers en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*	3 000 000	92 680	105 936	973	1 059
Ententes de garantie de prix avec des organismes de commercialisation conformément au Programme de mise en commun des prix en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*	Aucune limite	26 495	34 481	-	-
Programme national sur l'éthanol de la biomasse	140 000	24 960	24 960	-	-
		1 517 686 $	1 539 813 $	101 793 $	116 014 $

Une provision pour pertes représente le montant enregistré pour la perte estimée sur les garanties d'emprunt en vigueur et est incluse dans les charges à payer. Aucune provision n'a été enregistrée pour le Programme de mise en commun des prix en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, et pour le Programme national sur l'éthanol de la biomasse, car aucun coût n'est probable.

Dans le cadre du Programme de paiements anticipés de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, le ministère garantit le remboursement des avances consenties aux producteurs au printemps et à l'automne par les associations de producteurs, créant ainsi un environnement d'affaires plus stable. Le montant d'avance maximale du programme est de 400 000 $. Le délai de remboursement de ces prêts est généralement de 18 mois.

En vertu de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles,* le ministère garantit les prêts accordés par des institutions financières aux fermiers pour l'amélioration et la mise en valeur des exploitations agricoles, la transformation, la distribution et la commercialisation des produits agricoles. Ce programme garantit 95 pour cent du montant prêté aux fermes et aux coopératives par les institutions financières. Pour les demandeurs individuels, y compris les corporations, le montant maximal d'un prêt accordé en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* est de 500 000$. Les prêts ont une échéance maximale de 15 ans.

Dans le cadre du Programme de mise en commun des prix en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, le ministère fournit une garantie qui protège les agences de commercialisation et leurs producteurs contre un effondrement imprévu du prix du marché de leurs produits.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est autorisé à garantir les accords de ligne de crédit conclus par Financement agricole Canada en vertu du Programme national sur l'éthanol de la biomasse.

(d) Paiements de transfert – Contributions à remboursement conditionnel

À la date de préparation de ces états financiers prospectifs, le ministère avait relevé quatre programmes assortis de contributions à remboursement conditionnel. On ne prévoit aucun nouveau programme ni modification importante aux montants de charges des programmes pour les années futures présentées dans ces états financiers.

Dans le cadre du Programme de réserve pour pertes sur prêts relatifs à l'abattage des ruminants, qui a pris fin en 2007, les contributions à remboursement conditionnel non remboursées en 2013 totalisaient 6 679 000 $. Les fonds versés et les intérêts accumulés sont remboursables dans un délai de 10 ans et au plus tard le 31 décembre 2017, moins les montants utilisés pour couvrir une partie des défauts de paiement des prêts.

Dans le cadre de l'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants, les contributions à remboursement conditionnel non remboursées en 2013 se chiffrent à 51 348 000 $. Le remboursement dépend de la rentabilité du projet, et la période de remboursement maximale de dix ans doit se terminer au plus tard le 31 mars 2023.

Dans le cadre du Programme d'amélioration de l'abattage, les contributions à remboursement conditionnel ont totalisé 51 615 000 $. Le remboursement dépend de la rentabilité du projet, et la période de remboursement

maximale est de 10 ans. Le paiement final est dû au plus tard le 1er juin 2024.

Dans le cadre du Programme d'innovation en matière de traitement des résidus d'abattoirs, les contributions à remboursement conditionnel ont totalisé 19 550 000 $. Le remboursement dépend de la rentabilité du projet, ainsi que la considération et la façon dont le projet démontre la destruction ou désactivation de matériel à risque spécifié. La période de remboursement maximale est de 10 ans et le paiement final est dû au plus tard le 31 mars 2024.

(e) Recouvrement éventuel

Agri-stabilité et le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) sont des programmes à frais partagés entre les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux. L'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks est un programme financé par le fédéral. Lorsque les gouvernements provinciaux/territoriaux administrent ces programmes et que des paiements en trop sont constatés, le gouvernement fédéral est en droit de recouvrer sa part de frais partagés lorsque les paiements en trop sont recouvrés. À la date de la préparation de ces états financiers prospectifs, le ministère a estimé le montant recouvrable éventuel à 14 720 000 $. Le recouvrement éventuel n'est pas enregistré dans les états financiers.

Note 15 - Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le ministère prévoit recevoir des services courants gratuitement d'autres ministères qui sont décrits ci-dessous.

(a) Services courants fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le ministère reçoit gratuitement des services de certaines organisations offrant des services communs relatifs aux cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires, installations, aux services juridiques et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits seraient constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle prospectif:

	Résultats prévus 2014	Résultats estimatifs 2013
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	48 541$	44 962$
Installations	28 301	27 517
Services juridiques	1 605	1 585
Indemnisation des accidentés du travail	1 320	1 393
	79 767$	75 457$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle prospectif du ministère.

(b) Autres opérations entre apparentés

	Résultats prévus 2014	Résultats estimatifs 2013
Charges – Autres ministères et organismes	144 205$	141 579$
Revenus – Autres ministères et organismes	8 153$	8 780$

Note 16 - Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des programmes du ministère. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 4, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées prévues et les revenus générés prévus pour les principaux programmes, par principaux articles de dépense et types de revenus. Voici les résultats estimés de chaque segment pour la période :

*	GRE	SI	SIA	DCM	MF	SGR	CTIEE	DA	DRRC	ACPM	FER	CPAC	RÉSULTATS PRÉVUS 2014 TOTAL	RÉSULTATS ESTIMATIFS 2013 TOTAL
CHARGES														
Paiements de transfert	1 267 400 $	- $	131 357 $	103 314 $	40 852 $	56 902 $	427 $	110 260 $	688 $	- $	- $	- $	1 711 200 $	1 763 239 $
Salaires et avantages sociaux	35 827	195 708	121 969	38 815	19 115	20 397	27 307	1 713	2 024	(934)	7 833	1 271	470 505	522 738
Services professionnels et autres	9 949	40 716	27 633	21 737	2 475	2 808	3 007	5 128	88	7 958	6 068	596	128 163	127 802
Provision pour garantie d'emprunt et créances irrécouvrables	(14 222)	8 579	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(5 643)	(1 567)
Fournitures et approvisionnements	429	17 247	28 354	2 296	5 190	4 093	1 915	44	9	141	1 674	181	61 573	65 127
Amortissement des immobilisations corporelles	-	42 598	-	-	-	-	-	-	-	405	-	-	43 003	43 079
Installations	168	55 008	464	1 044	814	574	61	(22)	1	698	220	31	59 061	67 370
Déplacements	458	3 673	6 091	8 806	1 011	994	893	307	42	240	470	294	23 279	20 615
Réparations et entretien	542	13 615	4 187	55	1 625	273	322	7	-	13	71	60	20 770	25 887
Électricité et autres services publics	-	13 528	108	1	225	1	2	-	-	10	14	-	13 889	18 085
Caisse de réassurance-récolte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES CHARGES	1 300 551	390 672	320 163	176 068	71 307	86 042	33 934	116 897	2 852	8 531	16 350	2 433	2 525 800	2 652 369
REVENUS														
Caisse de réassurance-récolte	77 493	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	77 493	77 493
Vente de biens et services	2 248	6 345	27 489	-	24 028	323	84	-	-	9 905	-	-	70 422	73 586
Intérêts	2 272	9 340	35	-	47	7	5	-	-	23	-	-	11 729	12 256
Projets conjoints et ententes de partage des coûts	-	3 405	2 793	-	-	-	29	-	-	-	-	-	6 227	6 507
Gain sur l'aliénation d'actifs	-	5 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 500	5 747
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(80 353)	(12 725)	(9 471)	-	(4 954)	(81)	(49)	-	-	-	-	-	(107 633)	(111 612)
TOTAL DES REVENUS	1 660	11 865	20 846	-	19 121	249	69	-	-	9 928	-	-	63 738	63 977
COÛT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	1 298 891 $	378 807 $	299 317 $	176 068 $	52 186 $	85 793 $	33 865 $	116 897 $	2 852 $	(1 397) $	16 350 $	2 433 $	2 462 062 $	2 588 392 $

*GRE – Gestion des risques de l'entreprise ; SI – Services internes; SIA – Sciences, innovation et adoption; DCM – Développement du commerce et des marchés; MF – Mesures à la ferme; SGR – Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments; CTIEE – Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental; DA – Développement de l'agro-entreprise; DRRC – Développement des régions rurales et développement des coopératives; ACPM – Agence canadienne du pari mutuel; FER – Facilitation de l'efficacité de la réglementation; CPAC – Conseil des produits agricoles du Canada.